

SOMMAIRE

La plan du rapport suit l'ordre de présentation des domaines de compétences et des compétences de la Communauté de communes, que l'on trouvera à l'article 3 des statuts (voir annexe n°1).

Avant-propos	1
I – AMENAGEMENT DE L'ESPACE	2
1 – Elaboration d'une Charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau picard et le Centre-Oise	2
2 – Plan intercommunal des déplacements urbains (P.I.D.U.)	3
II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	4
1 – Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale	4
2 – Dispositifs contractuels de développement économique local.....	4
3 – Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi.....	5
4 – Opérations d'investissement sous mandat de maîtrise d'ouvrage publique.....	6
III – ENVIRONNEMENT.....	8
1 – Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.....	8
(Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets)	
1. Les quantités collectées et leur destination.....	8
2. Le fonctionnement et la fréquentation des équipements	10
3. La communication	11
4. Le prix du service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères	11
5. Conclusion	13
2 – Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.....	13
Le contrat rural, le zonage d'assainissement, l'étude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des 52 communes, le programme éducatif sur l'eau et l'environnement, les moyens humains affectés au service.....	13-14
IV – MISE EN VALEUR DU PAYSAGE	14
Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine	
V – SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	15
Contribution légale aux services d'incendie et de secours	
VI – POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	15
Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants	
VII – AFFAIRES SCOLAIRES	16
1 – Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département	16
2 – Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges.....	16
3 – Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation.....	17
4 – Projet éducatif global avec l'Education nationale.....	17

5 – Aides diverses à l’enseignement (hors compétences)	18
VIII – VOIRIE ET TRANSPORTS.....	19
Programmation et réalisation des travaux d’aménagement et d’entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements urbains (PIDU)	
IX – SERVICES SOCIAUX	19
1 – Politique globale en faveur de la petite enfance	19
Les relais assistantes maternelles	20
La halte-garderie.....	20
Les autres actions de la politique communautaire en faveur de la petite enfance	22
2 – Opérations d’échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs.....	22
3 – Action sociale facultative dans le cadre d’une programmation territoriale.....	22
1. Animation de la vie sociale locale.....	22
2. Coordination et développement des loisirs des jeunes.....	23
4 – Gestion d’un service à caractère social de portage de repas à domicile	24
X – DEVELOPPEMENT CULTUREL	24
1 – Opérations en faveur des pratiques artistiques.....	24
Cinéma.....	24
Eveil Musical.....	25
Pratiques vocales	25
2 – Politique de mise en valeur de l’identité culturelle.....	26
Théâtre	
Culture contact	
Journées du patrimoine (septembre)	
3 – Elaboration d’un plan de développement de la lecture.....	27
4 – Manifestations s’inscrivant dans le cadre d’une programmation territoriale	27
XI – EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS	28
1 – Schéma des équipements sportifs intercommunaux.....	28
2 – Organisation de manifestations sportives intercommunales.....	29
XII – AUTRES ACTIONS OU OPERATIONS.....	29
1. Opération Picardie en Ligne	
2. Mandat du syndicat scolaire de Ferrières pour la construction d’un groupe scolaire	
XIII – ADMINISTRATION.....	30
1. Moyens généraux	
2. Création d’une maison des services techniques communautaires	

ANNEXES

1. Statuts de la Communauté de communes du Plateau picard
2. Organigramme des assemblées délibérantes
3. Organigramme administratif
4. Indicateurs administratifs 2000
5. Séances du Conseil communautaire
6. Séances du Bureau
7. Carte de la coopération inter-territoriale entre le Plateau picard et le Centre-Oise
8. Les données du PLIE au 27.11.2000 (plan local pour l’insertion et l’emploi)

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard, établi pour l'année 2000 en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de chaque commune membre, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil de la Communauté sont entendus.

Le Président de la Communauté de communes peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande ou à la demande du conseil municipal.

Les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la Communauté.

Le présent rapport accompagne le compte administratif de l'année 2000. Il ne contient pas ou peu de données financières, mais les activités décrites comportent un renvoi aux fonctions budgétaires qui se trouvent dans le compte administratif.

I – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1 – Elaboration d'une Charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau picard et le Centre-Oise

Compétence correspondante : *Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.*

(Compte administratif 2000 : fonction 820, aménagement, pages 56-57)

En mars 2000, la communauté de communes du Plateau picard a décidé d'élaborer une « Charte d'aménagement et de développement » avec le syndicat mixte d'aménagement du Centre-Oise (SMACO)¹.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du redéploiement de la politique régionale de développement territorial de Picardie, proposant aux 41 territoires partenaires de la Région de s'associer pour constituer des espaces de projets à une échelle inter-territoriale.

De janvier 2000 à février 2001, un comité de pilotage, constitué des deux présidents et de neuf élus des assemblées de chaque établissement, a suivi les travaux d'élaboration de la Charte.

Après appel public à la concurrence sur la base d'un cahier des charges établi par les deux collectivités, l'étude d'élaboration de la Charte a été confiée en avril 2000 au cabinet VALOREN (*adresse : ville et code postal*).

La Charte de coopération : un projet commun, puis un contrat

La Charte comporte trois parties :

<u>Phase 1</u> : Diagnostic stratégique	- Un état des lieux des forces et des faiblesses de l'espace géographique concerné - La définition des enjeux communs et d'une stratégie de développement et d'aménagement à l'échelle de l'aire de coopération
<u>Phase 2</u> : Orientations	- Les objectifs de la coopération et les priorités d'action
<u>Phase 3</u> : Programmation	- Un programme d'actions et une programmation d'opérations sur 3 ans

Dès 2001, la Charte de coopération constituera la base d'une contractualisation entre les deux territoires et le Conseil régional de Picardie :

- une contractualisation avec la Région comportant un programme d'actions sur 3 ans et sur 6 ans, ainsi qu'une programmation de ces actions.
- la mobilisation d'une enveloppe spécifique composée de 15% des enveloppes du FRDL (Fonds Régional de Développement Local) de chaque territoire, augmentée d'autant par la Région, soit une enveloppe totale d'environ 6,5 MF pour l'aire de coopération Centre Oise-Plateau picard, pour la période 2001-2003.

1. 23 communes, 38 000 habitants, cf. carte du territoire de coopération en annexe n°7.

Les orientations de la Charte

Le comité du syndicat mixte et le conseil de la communauté de communes ont adopté la première partie de la Charte (diagnostic stratégique).

L'ambition politique commune est d'élever l'aire de coopération au rang de 4^{ème} agglomération de l'Oise (65 000 habitants), en y développant une politique innovante, alliant urbanité et ruralité, au profit de la qualité de vie.

Les orientations prioritaires, retenues par le comité de pilotage pour animer l'ensemble de la Charte et consolider les relations entre les deux territoires sont les suivantes :

Insertion sociale et professionnelle

- Elargir le périmètre d'intervention du PLIE¹ du Plateau Picard au Centre-Oise, dans la perspective d'une plate-forme commune, regroupant l'ensemble des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle au profit des habitants des deux territoires.

Transport

- Harmoniser et optimiser l'offre de transports publics existante (SNCF, lignes de cars), en la rapprochant des usagers ;
- Créer un dispositif de transport à la demande.

Développement économique

Création d'une mission de développement économique avec pour premiers objectifs :

- l'écriture d'une stratégie de développement économique commune,
- l'étude du raccordement du territoire aux réseaux de télécommunications à haut débit,
- un inventaire des entreprises « gagnantes » pour éveiller l'esprit d'entreprise.

En 2001, les deux structures devront mettre au point ces actions et définir une programmation sur 3 et 6 ans, avant de finaliser la Charte. Un « conseil de développement » rassemblant l'ensemble des acteurs du développement de l'aire de coopération (élus, Etat, socioprofessionnels, associatifs, ...) devra valider les orientations et la programmation retenues.

Aspects budgétaires

La communauté de communes est le maître d'ouvrage de l'étude d'élaboration de la Charte, dont le coût s'élève à 298 000 F TTC. Une convention avec le SMACO fixe les modalités de la collaboration sur le déroulement de l'étude et son financement.

L'étude est financée à 80% par le Conseil régional de Picardie.

La part non subventionnée est répartie à parts égales entre la communauté et le syndicat mixte.

La phase de diagnostic (96 000 F TTC) a été réglée au bureau d'étude en 2000.

2 – Plan intercommunal des déplacements urbains (P.I.D.U.)

(Compte administratif 2000 : néant)

Face à l'importance des dépenses estimées pour la réalisation des travaux d'aménagement des voies communales inscrites au plan (40,5 km), la commission et le Bureau ont évoqué l'éventualité d'une révision du plan et la nécessité d'une réflexion sur des solutions techniques d'aménagement moins coûteuses.

II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Deux des quatre compétences que comporte ce domaine sont actives.

1 – Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale

Comme annoncé dans le rapport 1999, la Sté AQLE (Audit Qualité Laboratoire Electronique), locataire de la propriété de la Communauté de communes du site des Longs Prés à St Just-en-Chaussée, avait souhaité occuper le second bâtiment, pour les besoins de son projet de développement.

Après travaux de transformation et de mise aux normes réalisés par la Communauté, l'entreprise a pris possession du second bâtiment le 1^{er} janvier 2001. Le nouveau loyer pour l'ensemble est porté à 460 000 F par an.

L'entreprise a augmenté le nombre de ses employés qui atteint 120 personnes.

2 – Dispositifs contractuels de développement économique local

Participation à l'association *Oise-Est Initiative*

Depuis 1999, la Communauté de communes est l'une des collectivités partenaires (et fondatrices) de la « plate-forme d'initiative locale » *Oise-Est Initiative*. Ce réseau d'acteurs économiques, financiers et politiques locaux a pour vocation de favoriser et d'accompagner la création et la reprise de petites et moyennes entreprises dans l'est de l'Oise.

A travers cet outil, la Communauté souhaite favoriser l'initiative locale et aider les créateurs d'entreprise du Plateau Picard.

L'association regroupe :

- 6 Communautés de communes : Plateau picard, Pays des Sources, 2 Vallées, Haute Vallée de l'Oise, Pays d'Oise et d'Halatte, Pays de Valois
- des banques
- des partenaires institutionnels (DATAR, Conseil régional, Caisse des dépôts et consignations, ...)
- des entreprises
- des organismes socioprofessionnels (CCIO, Chambre des métiers, UTC, ADIE, Le Roseau, ...)

Ce réseau de partenaires propose les services suivants aux créateurs :

- Un accueil personnalisé de proximité sur chaque territoire membre (effectué par l'animateur de la Plate-Forme sur le Plateau Picard)
- L'accompagnement technique nécessaire au montage du projet (en partenariat avec les organismes d'aide à la création d'entreprise)
- L'octroi de prêts d'honneur sans intérêts pour faciliter l'accès aux prêts bancaires (sur sélection du Comité d'Agrément)
- Le parrainage par un chef ou un cadre d'entreprise, pendant les trois ans suivant la création de l'entreprise.

Une convention d'objectifs annuelle lie l'association et la Communauté de communes.

Depuis septembre 1999, *Oise-Est Initiative* a rencontré une trentaine de personnes du Plateau picard ayant une idée ou un projet de création d'activité. La plupart recherchent des conseils, un appui dans la construction de leur projet.

Deux créateurs d'entreprise du Plateau picard ont bénéficié d'un prêt d'honneur :

- une activité de réparation et montage d'ascenseurs à Sains-Morainvillers
- un commerce de café-tabac-épicerie à Méry-le-Bataille

Ci-dessous, la synthèse du rapport d'activité de *Oise-Est-Initiative* pour l'année 2000 :

Territoires (communautés de communes)	contacts avec des porteurs de projet	dossiers examinés en Comité Territorial	dossiers soumis au Comité d'Agrément	prêts d'honneur octroyés	montant des prêts octroyés	emplois créés
Plateau Picard	13	2	2	2	65 000 F	3
Pays des Sources	13	3	3	2	80 000 F	3
2 Vallées	15	3	2	2	70 000 F	2
Haute Vallée de l'Oise	44	11	10	9	395 000 F	11
Pays d'Oise et d'Halatte	22	7	4	4	190 000 F	5
Pays du Valois	44	17	10	7	235 000 F	10
UTC	1	1	1	1	100 000 F	1
TOTAL	151	44	31	27	1 135 000 F	35

3 – Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Cette compétence, qui se trouve sous le 9° (services sociaux) de l'article 3 des statuts de la communauté, est placée ici car elle est étroitement liée au développement économique.

Comme elle l'indique, cette compétence donne à la communauté la responsabilité de définir et mettre en œuvre une politique communautaire en matière d'insertion sur tout le territoire du Plateau picard.

Les partenaires de la communauté dans cette politique sont nombreux ; ce sont des associations de la loi de 1901 :

Depuis la création de la **Mission Locale Rurale** (1, rue Jean Jaurès à St Just en Chaussée), le district puis la communauté de communes ont assuré la part du financement de l'association qui revient aux communes et qui conditionne les financements apportés par l'Etat et par la région Picardie.

La Mission locale couvre aujourd'hui 5 cantons (Breteuil, Crèvecœur-le-Grand, Froissy, Maignelay-Montigny, St Just en Chaussée et 3 communes du canton de Clermont), soit 112 communes.

Entre autres activités de soutien aux personnes en difficultés, elle les oriente vers les mesures nationales, régionales ou départementales, favorables à l'emploi.

L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT) propose aux particuliers, aux artisans et aux communes du personnel en parcours d'insertion, pour des travaux de courte durée, dans les domaines les plus variés.

De plus, l'association a servi de support juridique pour la mise en place et le démarrage d'une action d'insertion sociale et professionnelle en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi : « **les Jardins du Plateau Picard** ».

Le principe des Jardins consiste en une exploitation maraîchère en « agro-biologie », de type associatif, employant des personnes privées d'emploi (dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi), et financée par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un « panier de légumes » hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons).

La communauté a mis en place un **PLIE** du Plateau picard (Plan local pour l'insertion et l'emploi) : signature d'un protocole d'accord avec l'Etat, la Région et le Département, donnant accès au « Fonds social européen » ; signature d'une convention de gestion du plan entre la communauté et l'association **Plateau-Picard-Insertion**, créée à cet effet (l'association, présidée par Mme Romanyszyn et dirigée par M. Panico, est hébergée dans les locaux de la communauté qui lui verse une subvention annuelle de fonctionnement).

Le protocole d'accord du Plie est arrivé à échéance le 31/12/2000. Une prolongation d'un an a été obtenue, afin de permettre l'aboutissement du projet d'extension territoriale du Plie sur le Centre-Oise, dans le cadre de la charte de coopération inter-territoriale en préparation (voir le point I-1 ci-dessus).

Entre le commencement du plan et le 31 décembre 2000, 382 habitants du Plateau picard auront bénéficié d'un accompagnement individualisé, avec une durée moyenne de 20 mois de parcours dans les différentes actions mises en place par les opérateurs du Plie : ANPE, Mission Locale, AITT, Centre de Formation.

Sur ces 382 personnes, 50 ont arrêté pour des raisons diverses (déménagement, maternité,...), 136 sont toujours dans leur parcours et 196 ont réussi une sortie positive (une sortie positive est définie, soit comme l'obtention d'un contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus de 6 mois chez le même employeur, soit comme l'obtention d'un certificat homologué, à l'issue d'une formation qualifiante).

(Pour plus de détails, voir en annexe n°8 les données du PLIE au 27 novembre 2000)

L'Association « **La Recyclerie du Plateau Picard** » a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi. Le Conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention de démarrage à la Recyclerie, dégressive pendant 3 ans (1999, 2000, 2001). Il est envisagé de confier à l'association la collecte des objets encombrants.

4 – Opérations d'investissement sous mandat de maîtrise d'ouvrage publique

La technique de l'opération sous mandat permet à une collectivité de réaliser un ouvrage au nom et pour le compte d'une autre collectivité, propriétaire et maître de l'ouvrage. Elle se traduit par une convention entre un « mandant » (ici, la commune, propriétaire et maître d'ouvrage) et un « mandataire » (ici, la communauté) qui réalise les travaux. Le mandant doit faire l'avance des fonds nécessaires au paiement des travaux par le mandataire. L'opération terminée, elle doit se présenter en équilibre dans le budget du mandataire.

La communauté de communes a réalisé ce type d'opérations à la demande et pour le compte de certaines communes. Ce sont, en effet, des interventions hors compétences de la communauté. L'intérêt des communes concernées est de bénéficier de l'expertise technique des services communautaires et de financements tels que la dotation de développement rural (DDR) attribuée par l'Etat à la communauté.

La Préfecture de l'Oise qui, jusqu'à présent, avait toléré cette affectation de la DDR à des opérations communales, a décidé de la réserver à l'avenir à des actions ou opérations d'intérêt strictement intercommunal.

Cela ne signifie pas que des interventions exceptionnelles de la communauté dans des compétences restées communales ne soient plus possibles. Mais, dorénavant, le Conseil communautaire devra démontrer leur intérêt pour l'ensemble des communes membres et les réaliser dans les conditions définies par les statuts de la communauté (voir l'article 3bis des statuts).

Opération n°6 : Carrefour giratoire RD 916 – ZI nord de St Just en Chaussée (étude d'aménagement futur de la ZI)

Cette opération ancienne (programme 1994 de la DDR) comportait l'aménagement d'un tourne à gauche à l'entrée de la Sté Gurrit-Essex et une étude que la commune de St Just en Chaussée avait décidé de ne pas réaliser immédiatement. Cette étude a été réalisée en 2000.

Opération n°10 : ZI Maignelay 2^{ème} tranche et n°11 – Aménagement ZI Tricot

Les recettes inscrites au compte administratif 2000 constituent le solde des participations communales.

Opération n°23 : ZI Maignelay-Montigny 3ème tranche

Après la réalisation des deux premières tranches par le district, cette 3ème tranche d'aménagement a été décidée par la commune en 1998. Le district avait obtenu pour ces travaux une subvention de 966 000 F, au titre de la DDR, représentant 35% du déficit prévisionnel.

L'opération comportait notamment la création d'un carrefour giratoire sur la RD 938, pour permettre l'accueil d'un centre de secours et d'une surface commerciale. Les travaux sont en voie d'achèvement.

Opération n° 25 – ZI Maignelay 2ème tranche

Cette 2ème tranche a permis l'installation de la déchetterie. La subvention DDR obtenue pour cette tranche se montait à 40% du déficit prévisionnel. L'opération a été soldée en 2000.

Opération n° 26 – Carrefour giratoire, ZI sud St Just en Chaussée

Cette opération, destinée à améliorer la commodité et la sécurité de la circulation routière, comportait la création d'un carrefour giratoire sur la RD 158, dans la zone industrielle sud, à la hauteur de l'entreprise Kaysersberg. Elle s'est achevée en 2000.

III – ENVIRONNEMENT

1 – Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

(Compte administratif 2000 : fonction 812, collecte et traitement des ordures ménagères, pages 53 à 55)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000)

La communauté de communes du Plateau Picard est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés depuis fin 1992. En 1995, elle a commencé à mettre en place un système de collecte et de traitement sélectif, destiné à réduire, autant que faire se peut, la mise en décharge ou l'incinération et à développer au maximum le tri et la valorisation des déchets, dans l'esprit de la loi

« déchets » de 1992. Ce projet se poursuit avec la construction en cours d'une seconde déchetterie, située dans la commune de Saint-Just-en-Chaussée.

La communauté de communes gère trois types de collectes :

La collecte classique en porte à porte, avec une collecte hebdomadaire pour 21 798 habitants et deux collectes hebdomadaires pour 5 498 habitants (population RGP 1999).

La collecte des encombrants est intégrée à cette collecte (avec la même fréquence), mais le nouveau contrat qui prendra effet le 1er mars 2001 prévoit un ramassage séparé en vue d'une valorisation.

La collecte sélective sur 82 plates-formes d'apport volontaire (PAV) réparties dans les 52 communes membres, concerne les corps plats (papiers, cartons), les corps creux (acier, alu, plastiques, briques de boissons) et le verre.

La collecte sélective par apport volontaire à la déchetterie de Maignelay-Montigny, pour les déchets verts, les gravats, la ferraille, les grands cartons, le tout venant, les déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures,...), les huiles, les filtres à huile et les batteries.

Le SYMOVE

La communauté de communes est membre du syndicat mixte Oise-Verte-Environnement (SYMOVE) qui a pour compétence l'animation d'une politique de développement de la collecte sélective, du tri et de la valorisation des déchets ménagers. Le SYMOVE rassemble 13 communautés de communes et 3 communes isolées, soit 396 communes de l'ouest du département de l'Oise et 318 602 habitants (RGP 1999).

Le SYMOVE a proposé aux collectivités membres de lui transférer la partie de la compétence concernant les opérations de transport, tri et traitement ; pour sa part, le Conseil communautaire du Plateau picard a délibéré favorablement sur ce projet le 18 octobre 2000. Le transfert pourrait devenir effectif en 2001, si les collectivités adhérentes acceptent préalablement le retrait du SYMOVE de la communauté de communes de Picardie Verte, qui a confié cette compétence à un syndicat mixte interdépartemental.

1. Les quantités collectées et leur destination

1.1 Les résultats de l'année 2000

Pour l'année 2000, le tonnage global, toutes collectes confondues (déchetterie, collecte sélective, collecte en porte à porte), s'élève à 17 897 tonnes dont :

2 030 tonnes à la déchetterie

1 195 tonnes en collecte sélective dans les PAV

14 672 tonnes en porte à porte (ordures ménagères et encombrants)

Soit 18% de déchets triés et collectés en vue d'une valorisation.

1.2 L'évolution des tonnages depuis 1992

En huit ans, la quantité de déchets collectés dans les 52 communes membres a augmenté de près de 8 000 tonnes.

Rapportée à la population, cette production atteint 655 kg par an et par habitant en 2000, ce qui correspond à une production dépassant de plus de 100 kg la moyenne départementale.

La forte augmentation depuis 1999 s'explique par la mise en service de la déchetterie de Maignelay-Montigny en décembre 1998. Un tonnage supplémentaire a été capté.

En effet, le dispositif de la collecte sélective n'étant pas complet, la société Gurdebeke, prestataire de la communauté de communes, continue à ramasser tout ce que les habitants déposent sur le trottoir (encombrants, cartons, pneus, etc.), ainsi que les déchets professionnels des artisans et commerçants, qui constituent ce qu'on appelle des déchets « assimilés » aux déchets des ménages.

La collecte sélective dans les PAV, qui augmentait régulièrement depuis sa mise en service, a régressé de 6 kg entre 1998 et 1999 puis a augmenté cette année de 3,5 kg par habitant.

En conclusion, on peut faire trois constats principaux :

- Malgré la mise en place de la collecte sélective et de la déchetterie, les volumes de la collecte classique ne diminuent pas.
- La collecte sélective des points d'apport volontaire a légèrement régressé.
- L'ouverture de la déchetterie a permis de capter un volume de déchets supplémentaire.

1.3 Le traitement des déchets

Si l'on veut atteindre l'objectif fixé par la « circulaire Voynet » du 28 avril 1998, de collecter 50% des déchets en vue d'une valorisation, il convient d'analyser la destination actuelle des déchets du Plateau picard, en évaluant la part réellement triée et valorisée.

- La totalité des déchets collectés en porte à porte par la Sté Gurdebeke est enfouie en centre d'enfouissement technique (14 672 tonnes).

- La totalité les tonnages captés dans les PAV sont valorisés.

Répartition des matériaux collectés en 2000 dans les PAV :

Type de matériaux	Poids (en tonnes)
Corps creux	112
Corps plats	375
Verre	708
<i>Total</i>	<i>1 195</i>

- En ce qui concerne la déchetterie, 2 030 tonnes y ont été collectées en 2000, réparties comme suit :
gravats : 38% ; déchets verts : 27% ; tout-venant : 26% ; ferraille : 6% ; cartons : 1% ; autres et déchets ménagers spéciaux : 2%.

1 500 tonnes sont effectivement valorisées, soit 36 % de plus qu'en 1999. Les 530 tonnes restantes (tout venant, déchets ménagers spéciaux, filtres) sont dirigées, le tout venant, en décharge, les déchets ménagers spéciaux et les filtres à huile, vers un incinérateur.

1.4 Comparaison avec d'autres collectivités membres du SYMOVE

Les communautés de communes du Plateau picard et du Pays du Clermontois sont les seules du SYMOVE à avoir adopté un système de points d'apport volontaire (PAV) parmi les membres du syndicat qui ont mis en place une collecte sélective (les autres sont en porte à porte). Les performances des deux structures sont proches. Le taux de captage de 18 % de déchets valorisables sur le Plateau picard se situe dans la moyenne du SYMOVE.

1.5 Perspectives d'évolution

Afin d'obtenir un changement progressif mais durable des comportements des habitants, des artisans, commerçants et autres activités tertiaires vis à vis de leurs déchets, l'action de la collectivité doit s'appuyer les moyens suivants :

- un dispositif de collecte complet et bien organisé,
- une communication bien faite et régulière,
- à terme, une réglementation de la collecte visant à limiter la quantité de déchets non valorisés (déchets verts, métaux, emballages...) et assimilés aux déchets ménagers (déchets industriels).

La mise en service de la seconde déchetterie (Saint-Just-en-Chaussée) est prévue pour le mois de juillet 2001. Les statistiques de fréquentation de la déchetterie de Maignelay-Montigny montre qu'un gisement

important est faiblement capté dans ce secteur actuellement : la commune de Maignelay-Montigny et les communes environnantes totalisent jusqu'à vingt fois plus d'usagers que la région de Saint-Just-en-Chaussée compte-tenu de son éloignement (plus de 10 minutes).

Avec cette nouvelle installation, les tonnages triés à la source augmenteront vraisemblablement de manière importante.

A noter que l'implantation de cette déchetterie, qui sera équipée d'un pont-bascule, permettra un contrôle systématique des quantités de déchets collectés en porte à porte par le prestataire de service qui effectuait jusqu'à présent la pesée sur ses équipements propres.

La communication, sa qualité et sa fréquence, conditionnent fortement la réussite des politiques de tri et de valorisation des déchets mises en place par les collectivités (voir le 3).

2. Le fonctionnement et la fréquentation des équipements

2.1 Les points d'apport volontaire (PAV)

La société Gurdebeke a parfois des difficultés pour vider les conteneurs en temps voulu. Les réclamations des communes sont immédiatement transmises à la société qui se conforme à ses obligations dans un délai de un à trois jours. Conformément au marché, le prestataire peut organiser les circuits de collecte à sa convenance, à condition que la fréquence des vidanges soit adaptée au rythme et au taux de remplissage des conteneurs. Des pénalités sont prévues à son encontre, en cas de manquement à ces obligations.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il est prévu de doubler le nombre de conteneurs dans quelques communes.

La société Gurdebeke doit balayer les surfaces et vider les corbeilles ; les communes se chargent de l'entretien des plates-formes et de leurs abords.

Le nettoyage régulier des conteneurs s'avère nécessaire ; l'idéal serait que les communes s'en chargent. La communauté a fait établir plusieurs devis dont le prix varie de 30 000 à 50 000 F par tournée.

2.2 La déchetterie de Maignelay-Montigny

Le recensement général de la population de 1999 dénombre 27 300 habitants dans la communauté de communes. La déchetterie de Maignelay-Montigny concerne potentiellement 13 500 habitants. Le nombre total de passages relevés en 2000 s'élève à 11 000 (en augmentation de 48% par rapport à 1999).

La mise en service de la déchetterie de Saint Just-en-Chaussée devrait compléter efficacement l'installation de Maignelay-Montigny, puisque c'est surtout la population située « à 10 minutes » en voiture qui la fréquente.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Maignelay-Montigny :

Lundi :	14h à 18h
Mardi :	9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi :	14h à 18h
Jeudi :	14h à 18h
Vendredi :	14h à 18h
Samedi :	9h à 12h et 14h à 18h

La déchetterie est fermée les dimanches et les jours fériés.

Le fait d'ouvrir chaque jour de la semaine a considérablement limité les dépôts sauvages devant le portail. Compte tenu des variations saisonnières de fréquentation, les heures d'ouvertures devraient être

modulées avec un système alternant heures d'été (plage d'ouverture plus large) et heures d'hiver (plage plus restreinte).

3. La communication

3.1 La communication écrite

Les points d'apport volontaire

Contrairement à ce que prévoyait le plan de communication, les résultats trimestriels de la collecte n'ont pas été affichés en 2000 dans les panneaux prévus à cet effet sur les plates-formes. En effet, des mouvements de personnels ont perturbé l'organisation du service.

En décembre 2000, une page rappelant les différents dispositifs de collecte sélective sur le territoire a été transmise aux communes pour insertion dans les bulletins municipaux.

A partir du mois de mars 2001, l'affichage sur les points d'apport volontaire a repris. Les résultats globaux de l'année 2000 ont ainsi pu être présentés avec les nouvelles consignes de tri simplifiées.

La déchetterie

Un règlement intérieur est affiché à la déchetterie. Guides et bulletins d'informations sont distribués sur proposition de l'animateur ou à la demande du visiteur. Ces documents seront révisés et feront l'objet d'une diffusion systématique dans chaque foyer, lors de l'ouverture de la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée.

3.2 La sensibilisation en milieu scolaire

En octobre 2000, à l'occasion des semaines de l'environnement, une exposition a été installée au lycée agricole d'Airion. Elle a accueilli deux classes de seconde dans le cadre d'un module « éco-citoyenneté », avant d'être ouverte à tous les élèves du lycée, aux stagiaires du Centre de Formation Professionnelle (C.F.P.P.A.) et au personnel technique.

4. Le prix du service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères

La communauté de communes gère le service en régie indirecte, par le biais de marchés publics de prestations de service, tant pour la collecte classique en porte à porte que pour la collecte sélective en apport volontaire (PAV et déchetterie).

Elle bénéficie depuis le 1er janvier 1999 d'un taux réduit de TVA à 5,5% sur l'ensemble de ces prestations, parce qu'elle est engagée dans un programme de gestion sélective des déchets à travers le SYMOVE (contrats d'objectifs et de financement conclu avec la société Eco-emballages). Cette aide indirecte de l'Etat a permis une économie de 860 000 F en 2000.

4.1 Les prix des marchés de collecte, transport et traitement « en porte à porte » attribués à la Sté Gurdebeke (60-Noyon) sont calculés sur la base de prix forfaitaires par habitant :

Collecte hebdomadaire :	84,39 F HT
Collecte bi-hebdomadaire :	107,36 F HT
Traitement (CET de Carlepont) :	73,54 F HT

Prix total des prestations en « porte à porte » : 5 344 673 F TTC
(dont collecte : 2 335 593 F et traitement : 2 009 079 F)

Ces contrats arrivant à terme en février 2001, ils ont dû faire l'objet d'un nouvel appel d'offres qui a eu pour conséquence une augmentation de 50% du coût global.

4.2 La gestion des points d'apport volontaires fait l'objet de deux marchés également attribués à la Sté Gurdebeke (collecte des PAV, tri et conditionnement des matériaux, conformément aux prescriptions techniques donnant droit aux aides de la Sté Eco-emballages).

Prix total des prestations « PAV » :

596 238 F TTC

4.3 La déchetterie est gérée en régie directe en ce qui concerne l'accueil du public : L'équipement appartient à la communauté qui en assure l'animation et le gardiennage avec son propre personnel (une personne sous contrat « nouveaux services-nouveaux emplois » ; le coût salarial de cet emploi, net de l'aide de l'Etat, est de 33 060,00 F TTC).

La location des conteneurs, la vidange, le transport et le traitement des matières collectées font l'objet de plusieurs marchés publics de prestations de service.

La Sté Gurdebeke est titulaire des lots 1 (déchets verts), 3 (ferrailles), 4 (grands cartons), 5 (tout venant), 7 (huiles).

La S.N.C. Antrope (60-St Just-en-Chaussée) est titulaire du lot 2 (gravats).

L'entreprise Aubine-Onyx (groupe CGEA 77-Chelles) est titulaire du lot 6 (déchets ménagers spéciaux).

La Société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (SRRHU 92-Asnières) est titulaire des lots 8 (filtres à huile) et 9 (batteries).

Coût total brut des prestations « déchetterie » :

483 841,00 F TTC

A ces dépenses, il convient d'ajouter la contribution de 191 072,00 F de la communauté au SYMOVE et une subvention de 15 388,80 F versée à l'ARERS (recherche contre le cancer), calculée sur le tonnage de verre collecté annuellement.

Des recettes viennent minorer les coûts. Elles proviennent principalement des aides versées par le SYMOVE, issues des contrats conclus par ce syndicat avec la Sté Eco-emballages pour les opérations de tri et de valorisation, ainsi que pour la communication sur la collecte sélective.

Reversements du Symove (filiales et Ecoemballages) en 2000 : 717 050,00 F
(dont 298 515,00 F au titre de 1999)

Subvention de l'Agence de l'Eau pour la collecte des déchets ménagers spéciaux : 23 000,88 F

Revente des matériaux collectés en déchetterie : 30 348,78 F

Redevance déchetterie : 4 560,00 F

Le prix du service des déchets ménagers en 2000 :

Prix brut annuel (sans les aides) : 6 929 952 F soit **242,89 F par habitant**
370,36 F par tonne de déchets

Prix net annuel (aides déduites) : 6 153 580 F soit **225,43 F par habitant**
343,75 F par tonne de déchets

5. Conclusion

Depuis 1993, les tonnages collectés par habitant et par an, après s'être accrus sensiblement, semblent se stabiliser. La mise en service d'une déchetterie à Maignelay-Montigny a permis de capter un volume supplémentaire de déchets dont une part contribue sans doute à la réduction des « décharges sauvages ».

Le programme de collecte sélective mis en place sur la Plateau picard n'est pas terminé, mais il permet déjà de détourner 15% des déchets des ménages de l'enfouissement ou de l'incinération et de les valoriser. L'effort à fournir est encore important pour atteindre l'objectif fixé par la loi de porter ce taux à 50% en 2002.

Pour encourager les habitants à modifier durablement leurs comportements vis à vis des déchets, il est primordial de renforcer la communication et de poursuivre la mise en place des équipements prévus

pour terminer le programme de gestion sélective (déchetterie de Saint Just-en-Chaussée, mini-déchetteries de St Rémy-en-l'Eau et de Laneuvilleroy).

2 – Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

(Compte administratif 2000 : fonction 811, eau et assainissement, pages 50 à 52, et opération d'investissement n°7, études eau et assainissement, page 67)

Cette compétence couvre les interventions de la communauté de communes du Plateau picard dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le contrat rural :

Après deux années de préparation, le contrat rural du Plateau Picard a été signé le 20 janvier 2000 pour une durée de 5 ans entre la communauté de communes, l'agence de l'eau Seine-Normandie et la chambre d'agriculture de l'Oise.

Les objectifs de ce contrat sont les suivants :

- Protéger la nappe de la craie de la pollution et de la surexploitation
- Garantir une meilleure alimentation en eau potable des communes
- Organiser la concertation des acteurs pour assurer une gestion des usages satisfaisante pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat porte sur un montant global de dépenses de 180 millions de francs pour les cinq années de sa durée. 140 millions sont prévus pour les travaux d'assainissement, 21,6 millions pour l'eau potable, 13,67 millions pour le volet agricole, 3,73 millions pour le fonctionnement et 1 million pour le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Au titre de l'année 2000, première année d'exercice du contrat, le président de la communauté de communes a attribué par des arrêtés de subvention 1 744 750 F pour la réalisation de travaux et 742 091 F pour des études préalables. Ces sommes se répartissent entre cinq maîtres d'ouvrage (le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Arré, le Syndicat Intercommunal de traitement des eaux Usées de la région de St Just, le Syndicat des Eaux d'Avrechy, les communes de Nourard Le Franc et de Lieuvillers.).

Les agriculteurs du Plateau Picard ont également pu profiter du contrat rural. Au titre de la campagne 2000, 560 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 27 exploitations ont été financés dans les périmètres de bassin d'alimentation de captage et 73 exploitations se sont engagées à réaliser des reliquats d'azote à la fin de l'hiver 2001.

Le zonage d'assainissement :

Dans la suite logique des études de choix d'assainissement, la communauté de communes a pris en charge, pour le compte des communes volontaires, les dossiers de mise à l'enquête publique de leur zonage d'assainissement.

L'étude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des 52 communes :

Le but de cette étude, confiée à la DDAF de l'Oise (direction départementale de l'agriculture et de la forêt), est d'engager une réflexion sur les interconnexions entre les différents services d'alimentation en eau potable du Plateau picard.

En juin 2000, le service de l'équipement rural de la DDAF a présenté aux membres de la commission « eau et assainissement » la première phase du schéma directeur (état des lieux de la ressource et des

services de distribution). La deuxième phase de l'étude, prévue pour le printemps 2001, comportera des propositions d'aménagements (interconnexions de réseaux, nouveaux forages).

Le programme éducatif sur l'eau et l'environnement :

Par une délibération du 8 juillet 1999, le Conseil communautaire a décidé de mettre à la disposition des maîtres et professeurs des écoles de Plateau picard un programme éducatif sur l'eau et l'environnement. Pour assurer ce relais de communication entre la communauté et l'école, un animateur environnement a été recruté en octobre 2000. Les animations scolaires sur les thèmes environnementaux dont la communauté a la charge devraient pouvoir commencer en 2001.

Les moyens humains affectés au service communautaire :

- une animatrice du contrat rural à temps plein
- une secrétaire à temps plein
- un animateur environnement à 1/3 temps

IV – MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine

(Compte administratif 2000 : opération d'investissement n°29, aménagements paysagers, page 70)

Au titre de cette compétence et dans le cadre de l'animation des préconisations du schéma directeur du Plateau picard, qui place la qualité du paysage au premier rang des atouts du territoire, la communauté a réalisé des études paysagères et un « guide de recommandations paysagères du Plateau picard ».

Ce guide est un document de référence sur les caractéristiques paysagères du territoire. Conçu par une paysagiste professionnelle, il propose aux élus, aux habitants et aux professionnels « aménageurs » des recommandations par thèmes, destinées à préserver ou protéger, voire réhabiliter les éléments qui font la qualité et l'attrait du paysage rural du Plateau picard.

Présenté sous la forme d'un classeur d'une cinquantaine de fiches pratiques, le guide a été remis en double exemplaire à chaque commune en octobre 2000. Il est consultable dans chaque mairie par les habitants.

En outre, il a été diffusé à différents organismes compétents ou intervenant dans le domaine du paysage : CAUE, SEMOISE, DDE, DDA, architectes, pépiniéristes, paysagistes, organismes HLM, Maisons Paysannes, structures intercommunales voisines, CFPPA d'Airion, etc.

Un programme de sensibilisation et d'animation autour de la protection et de la mise en valeur du paysage sera mis au point en 2001. Destinée aussi bien aux élus qu'aux habitants, cette information doit faire connaître le guide et inciter à l'utiliser afin que la qualité de l'environnement, du cadre de vie et des paysages du Plateau picard soit préservée, voire améliorée.

V – SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Contribution légale aux services d'incendie et de secours

(Compte administratif 2000 : fonction 113, pompiers, incendie et secours, page 28)

Depuis que la loi a transféré la compétence « incendie-secours » au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours, établissement public géré par des élus locaux), la communauté de communes n'a plus aucune responsabilité de gestion technique dans ce domaine.

Toutefois, elle règle chaque année la contribution légale au service, anciennement demandée aux communes et qui représente une dépense importante du budget communautaire.

VI – POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants

(Compte administratif 2000 : fonction 70, logement, page 48)

Il s'agit du dispositif de « suivi-animation » mis en place par le district depuis 1989 et confié au CAL PACT ARIM de l'Oise.

Le service comportait en 2000 :

- La tenue de deux permanences hebdomadaires à Maignelay-Montigny et à St Just-en-Chaussée, afin d'apporter aux habitants :
 - Des information sur les aides à l'amélioration du logement,
 - Le montage des dossiers de demandes de subventions pour l'amélioration,
 - Des conseils techniques, de la documentation.
- Des visites à domicile, si nécessaire et sur rendez-vous (visites systématiques pour les dossiers subventionnés par les caisses de retraite).
- Une aide à la décision auprès des communes qui en font la demande à la communauté, pour leurs projets de création de logements locatifs :
 - Définition d'un programme locatif dans des constructions existantes avec estimation rapide du montant des travaux,
 - Information générale sur les financements, la réglementation, etc.
 - Estimation du budget prévisionnel de l'opération
- Des informations sur l'évolution législative et réglementaire en matière de logement, en appui de la politique et des actions de la communauté dans ce domaine.

Rapport d'activité du service :

Service aux particuliers :

51 logements améliorés, dont 3 étaient vacants, répartis sur 27 communes du territoire.

2 662 000 F de travaux et 923 000 F de subventions (Etat-ANAH, département, caisses de retraite, prêts de la CAF, prêt au titre du 1% patronal, ...).

Service aux communes (création de logements locatifs) :

Commune de Ferrières (étude de faisabilité pour une acquisition-réhabilitation)

Commune de Welles-Pérennes (étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école)

Commune d'Avrechy (étude de faisabilité pour acquisition-réhabilitation de l'ancienne gare SNCF)

Commune de Le Ployron (conseils pour un projet de lotissement communal)

Le rapport détaillé est disponible sur demande, auprès de M. le Président de la communauté de communes.

VII – AFFAIRES SCOLAIRES

1 – Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

(Compte administratif 2000 : fonction 22, enseignement du deuxième degré, page 31, article 6558)

La création, l'entretien et la gestion des bâtiments des collèges ainsi que les acquisitions de matériel sont des compétences dévolues par la loi aux départements.

Par convention avec le département de l'Oise, le district du Plateau picard a pris en charge sur son budget de fonctionnement la participation aux dépenses d'investissement du département que la loi met à la charge des communes (25% des dépenses hors taxe engagées avant le 31.12.1999 pour l'extension ou la réhabilitation des collèges). Sur le Plateau picard, il s'agit des collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à St Just-en-Chaussée. Cette participation représentera 1,07 millions de francs environ par an, à partir de 2002, pendant 13 ans.

2 – Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)

(Compte administratif 2000 : fonction 22, enseignement du deuxième degré, pages 30 à 33, sauf articles 6067, 6558 et 6574 ; opération d'investissement n°1, entretien des salles de sport, page 66)

La communauté de communes est propriétaire des gymnases et salles de sports de judo et danse attenants aux collèges Blin et Louise Michel.

La gestion et l'utilisation de ces équipements présentent des difficultés qui ne sont pas toutes résolues.

En ce qui concerne l'utilisation, il existe un règlement que chaque utilisateur (collèges et associations), par convention avec la communauté, est tenu de respecter.

Des dispositions sont à l'étude (recrutement de gardiens...) pour améliorer les conditions d'utilisation des équipements.

Les bâtiments les plus anciens sont âgés de 25 à 30 ans. Un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation sera établi en 2001. Des financements extérieurs seront recherchés, notamment auprès du département. Entre temps, la communauté devra faire face aux dépenses de grosses réparations les plus urgentes (toiture du gymnase de St Just, sol du gymnase de Maignelay).

Personnel affecté aux gymnases

- Un agent d'entretien à temps non-complet pour le ménage des deux gymnases
- Un agent technique à temps non-complet pour l'entretien courant du gymnase de Maignelay-Montigny
- Une convention d'entretien avec la commune de St Just en Chaussée pour le gymnase L.Michel (rémunération calculée sur la base d'un mi-temps d'agent technique)
- Un agent de surveillance à temps très partiel pour le gymnase de St Just

3 – Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation

(Compte administratif 2000 : fonction 253, sport scolaire, pages 34-35)

Chaque élève des niveaux « maternelle grande section », CE1 et CE2 des 52 communes membres a accès à la piscine de Montdidier ou à celle de Bresles, pour apprendre à nager.

La communauté assure le transport en car et achète aux collectivités qui gèrent les piscines des créneaux horaires d'utilisation. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35%).

L'objectif défini en concertation avec l'Education nationale est que les élèves sachent nager en entrant en 6ème (l'idéal est de 3 ans d'apprentissage continu, à raison d'une heure de piscine par semaine scolaire).

4 – Projet éducatif global avec l'Education nationale

(Compte administratif 2000 : néant)

L'accord de partenariat conclu en 1999 entre l'Inspection académique, la direction départementale de la jeunesse et des sports, la préfecture et la communauté de communes, vise l'amélioration de la réussite scolaire et des conditions d'enseignement.

Les objectifs contenus dans le Projet Educatif Global :

- le développement de la lecture, l'accès au livre et l'écriture
- l'accompagnement scolaire des élèves en difficulté
- l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au patrimoine
- l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication
- la qualité de l'accueil, l'hygiène et la santé
- le développement, pendant et hors temps scolaire, des activités nécessitant une intervention des collectivités territoriales

Fin 1999, les représentants de l'Education nationale et de la communauté de communes ont convenu de dégager un objectif prioritaire à mettre en œuvre : il s'agit de la création d'un dispositif d'accompagnement scolaire (article 4 de l'accord).

Par ailleurs, la communauté a poursuivi ses interventions existantes :

- dans le domaine des technologies d'information et de communication (Picardie en Ligne),
- dans le domaine de l'éducation à l'environnement (animations scolaires déchets ménagers),
- le service d'apprentissage scolaire de la natation,
- l'éveil musical, etc.

(voir les chapitres concernés)

L'accompagnement scolaire :

Un comité de pilotage composé de représentants de l'IEN de Breteuil, d'enseignants, d'un principal de collège, des fédérations de parents d'élèves, d'élus, des chefs de projets des deux centres sociaux, DDJS, CAF, d'une association d'aide aux devoirs et des techniciens de la communauté de communes a monté le projet.

L'objectif général est d'offrir, en dehors du temps scolaire, un enrichissement éducatif et culturel aux enfants de 6 à 11 ans, qui ne peuvent pas en bénéficier suffisamment dans leur milieu familial et qui rencontrent des difficultés scolaires.

Concrètement, des « ateliers éducatifs », proposés en dehors du temps scolaire, poursuivent un objectif pédagogique, avec des méthodes d'apprentissage basées sur le jeu et le plaisir de la découverte. Distincts de l'école, les ateliers ont un rôle de prévention des difficultés scolaires en primaire.

En octobre 2000, le Conseil a décidé d'expérimenter ce service sur 4 sites pendant l'année scolaire 2000-2001 et de confier la réalisation des séances à des opérateurs professionnels (centres sociaux, ...).

Suite à un appel à candidature adressé aux 52 communes en juillet 2000, 4 collectivités se sont déclarées candidates à l'accueil d'un site :

- Lieuvillers
- Saint Just en Chaussée
- Syndicat scolaire de Ferrières
- Syndicat scolaire de Saint Martin aux Bois

Un démarrage opérationnel tardif des centres sociaux n'a pas permis le commencement de l'opération fin 2000.

5 – Aides diverses à l'enseignement (hors compétences)

(Compte administratif 2000 : fonction 22, enseignement du deuxième degré, pages 30-31, articles 6067 et 6574)

Aides au fonctionnement des collèges :

La communauté verse aux deux collèges des aides financières, sous forme de fournitures scolaires et de subventions aux associations sportives et coopératives scolaires (au total 157 F par élève en 2000).

Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)

Le RASED est un dispositif mis en place par l'Education nationale pour apporter un soutien scolaire renforcé aux élèves du premier cycle rencontrant des difficultés scolaires importantes. La subvention de la communauté ne concerne, pour le moment, que le secteur scolaire de St Just en Chaussée et environs. Il est envisagé, dans le cadre du projet éducatif global, d'étendre cette aide au secteur de Maignelay-Montigny et de l'augmenter.

VIII – VOIRIE ET TRANSPORTS

(Compte administratif 2000 : fonction 822, voirie communale, pages 58-59)

Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements urbains (PIDU)

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes doit assurer chaque année, au minimum, les travaux d'entretien courant des 22 voies communales que compte le PIDU (environ 38 km) : fauchages des accotements, saignées, réparations..., ainsi que le revêtement superficiel d'une ou deux voies (en 2000, les chaussées des voies n°18-19 du plan - Ménévillers-Montgérain - ont été gravillonnées).

En marge de cette compétence, la communauté réalise également chaque année, pour le compte des communes volontaires, les revêtements superficiels de leurs voies hors PIDU. Ces travaux sont subventionnés par le département (certaines voies seulement). Ils font l'objet d'un programme et d'un marché unique, globalisant l'ensemble des travaux. Les communes concernées remboursent à la communauté le coût TTC des travaux, moins la subvention départementale rapportée à la surface traitée par commune.

En 2000, 35 communes ont confié à la communauté 82 350 m₂ de voies à traiter, soit environ 18,5 km.

IX – SERVICES SOCIAUX

1 – Politique globale en faveur de la petite enfance

(Compte administratif 2000 : fonction 64, crèches et garderies, pages 44 à 47 ; opération n°4, matériel petite enfance, page 66)

Le premier « contrat-enfance » signé en mai 1992 par le district du Plateau picard avec la Caisse d'allocations familiales de l'Oise (Beauvais) prévoyait :

- la création d'un « relais assistantes maternelles », service chargé de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents pour la garde permanente des enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.) ;

- la création d'une halte-garderie itinérante, fonctionnant à tour de rôle dans les « bourgs structurants » du Plateau picard¹, et fixe à St Just et Maignelay, pour la garde temporaire des enfants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) ;
- le développement de l'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les services périscolaires et les centres de loisirs « maternels » des communes ;
- la création d'une « joujouthèque » et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles.

Ce contrat (1992-1998) apportait à l'intercommunalité et aux communes une aide financière de 39% des dépenses nettes de fonctionnement des services précités.

Le taux d'aide issu du nouveau contrat conclu pour la période 1999-2003 est porté à 52% de ces mêmes dépenses.

Les relais assistantes maternelles :

La communauté a créé **deux relais** assistantes maternelles sur le territoire (l'un en 1992, le second en 1998).

Le service petite enfance travaille en partenariat avec les services départementaux de la **protection maternelle et infantile** (P.M.I.), qui attribuent (ou retirent) les agréments professionnels des assistantes et organisent des sessions de formation obligatoires.

Le service communautaire a participé en 2000 à l'élaboration d'un **guide à l'usage des parents et des assistantes**, sous l'égide du département et de la caisse d'allocations familiales (aspects législatifs et réglementaires, droit du travail, renseignements pratiques, etc.).

Enfin, les relais-assistantes maternelles participent à des **réunions d'échanges** avec les services similaires développés par les autres intercommunalités ou villes de l'Oise.

Des « **ateliers** » **des assistantes maternelles** sont organisés par les relais pour favoriser les échanges professionnels et développer les activités offertes aux enfants accueillis chez une assistante maternelle.

C'est au sein de ces ateliers, par exemple, qu'ont été créés le journal « **Fenêtre sur assistantes maternelles** », mensuel tiré à 200 exemplaires par la Communauté, et différents jouets, des histoires (marionnettes) et des spectacles pour enfants.

La « **joujouthèque** » prête aux assistantes maternelles des malles de jouets, jeux pédagogiques, livres pour enfants, fiches d'informations et autres documents professionnels.

Le **centre de documentation** propose aux assistantes et à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil.

La halte-garderie :

La halte-garderie compte **neuf lieux d'accueil** (neuf communes), dont 7 lieux itinérants et 2 lieux fixes : St Just en Chaussée et Maignelay-Montigny, créés en 2000. Deux bourgs-structurants, Bulles et Tricot, ne sont pas encore desservis.

Le principe de fonctionnement de la halte est la mise à la disposition de la communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle et de personnel, moyennant remboursement d'une partie des

1. Le schéma directeur du Plateau picard a défini l'armature urbaine du territoire intercommunal avec :

- un centre plus urbain, formé par l'ensemble St Just, Le Plessier, Ravenel, Maignelay,
- 7 bourgs structurants, villages qui par le minimum de services qu'ils possèdent (poste, commerce...) exercent une certaine attractivité sur les villages qui les entourent (Bulles, Wavignies, Ferrières, Tricot, La Neuville Roy, Lieuvillers, Avrechy),
- les villages ayant une vocation essentiellement résidentielle.

frais. La communauté prend en charge, quant à elle, l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement et d'investissement (matériel, personnel d'encadrement...).

Dans les deux lieux fixes (Maignelay et St Just), les communes apportent une salle spécialement aménagée et réservée à la halte.

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et les assistantes maternelles peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions, des services mis en place par la communauté, où que ces derniers se trouvent. Ainsi, en fonction de leurs besoins, garde permanente ou temporaire, les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités.

Éléments statistiques sur le fonctionnement du service :

Fin 2000, il y avait dans le périmètre communautaire :

- 207 assistantes maternelles agréées
- 302 enfants accueillis chez celles-ci
- 418 enfants accueillis dans les haltes-garderies

lieu de la halte	jours	heures d'ouverture	capacité d'accueil agréée (nbre d'enfants)	taux d'occupation %
Ferrières	lundi	14h – 17h	16	58
Maignelay-Montigny	mardi jeudi vendredi	9h – 12h 9h – 12h et 14h - 17h 14h – 17h	16	83
St Just-en-Chaussée	mardi mercredi vendredi	14h – 18h 9h – 12 h et 14 h – 17 h 9h - 12h	18	68
Le Plessier-Sur-St Just	mardi	9h – 12h	13	43
Lieuwillers	mercredi	9h – 12h	18	64
Avrechy	mercredi	14h – 18h	16	42
Wavignies	jeudi	9h – 12h	13	74
La Neuville Roy	jeudi	14h – 17h	18	86
Ravenel	vendredi	14h – 17h	16	54
TOTAL	15 demi journées de fonctionnement			63

Fréquentation de la halte-garderie en 2000

Lieu d'accueil	Origine et nombre des enfants accueillis	Taux * d'occupation (%)
----------------	--	-------------------------

	commune de la halte	autres communes	Total	
Avrechy	15	23	38	42
Ferrières	15	24	39	58
La Neuville Roy	25	26	51	86
Le Plessier-Sur-St Just	3	6	9	18
Lieuvillers	22	24	46	64
Maignelay Montigny	58	57	115	68
Ravenel	20	19	39	54
St Just en Chaussée	83	66	149	61
Wavignies	30	11	41	74
TOTAL	283	273	556	63

* Le taux d'occupation mesure le rapport entre le nombre moyen d'enfants fréquentant la halte et le nombre d'enfants qu'elle a le droit d'accueillir (capacité agréée).

Remarque : 92 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte ; ainsi, le total de 556 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2000, le nombre d'enfants différents était de 418.

Les autres actions de la politique communautaire en faveur de la petite enfance :

La politique mise en place par le conseil communautaire avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également :

- un soutien aux services d'accueil des enfants de moins de 6 ans pour lesquels les communes restent compétentes, c'est-à-dire :
 - . les centres de loisirs sans hébergement
 - . les divers services communaux d'accueil périscolaire

La communauté participe à hauteur de 55% des dépenses de fonctionnement de ces services, rapportées au nombre d'enfants de moins de 6 ans accueillis.

- des « actions passerelles », ainsi dénommées parce qu'elles organisent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés ; cette « passerelle » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle ne peut pas, actuellement, être organisée pour tous les enfants du Plateau picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport.
- l'organisation de spectacle : au théâtre les petits (Noël 2000). 172 personnes ont assisté à la représentation, dont 80 enfants. Faute de place et pour raison de sécurité, 114 demandes ont été refusées dont 55 pour des enfants.

2 – Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs

Stages du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

(Compte administratif 2000 : fonction 520, interventions sociales, pages 40-41)

Depuis plusieurs années, la communauté de communes finance les stages BAFA d'une trentaine de personnes par an. Le partenaire de la communauté dans cette action est l'association *La Rampe du Plateau picard*, qui se charge de l'organisation matérielle des stages et de l'accompagnement des stagiaires.

3 – Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale

(Compte administratif 2000 : fonction 520, interventions sociales, pages 40-41)

1. Animation de la vie sociale locale

Le conseil communautaire du 22 mars 2000 a pris une délibération donnant une définition et des principes de mise en œuvre de la compétence communautaire « action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ».

Il a notamment décidé :

- de créer un dispositif d'accueil, d'information et d'orientation des communes et des habitants sur les questions sociales, médico-sociales et socioculturelles ;
- d'organiser des activités à caractère culturel et éducatif, au profit des enfants de plus de 6 ans et des jeunes, pendant leurs temps de loisirs.

Concernant ce dernier point, la communauté et les communes devront préciser la ligne de partage entre ce qui doit relever de l'intercommunalité et ce qui doit rester communal, sachant que les interventions de la communauté devaient concerner, à l'origine du projet, les jeunes de 13 à 20 ans.

Le Conseil a également décidé de confier la réalisation d'objectifs correspondant à cette définition de sa compétence à deux associations : le CSCI (Centre socioculturel intercommunal du secteur de St Just en Chaussée) et le CIAVL (Centre intercommunal d'animation de la vie locale du secteur de Maignelay-Montigny).

Une convention tripartite, fixant pour 4 ans les conditions de réalisation de ces objectifs, a été signée le 18 juillet 2000 entre la communauté et les deux associations, qui percevront, à ce titre, une subvention communautaire (400 000 F par an et par association).

Les six premiers mois de fonctionnement de ce partenariat doivent permettre d'évaluer le travail accompli dans ce cadre contractuel au profit des habitants du Plateau picard et, le cas échéant, de recadrer la mission de service public confiée aux associations par la communauté.

2. Coordination et développement des loisirs des jeunes

La communauté a recruté en 1999 une personne (Isabel Simon) sous contrat « emploi-jeunes », chargée de développer et de coordonner les activités de loisir des jeunes du territoire, en relation avec les animateurs recrutés dans le cadre du dispositif « nouveaux services-emplois-jeunes » et leurs employeurs (collectivités ou associations).

Cette action à caractère expérimental, proposée par la communauté pour dynamiser l'animation du Plateau picard, en faveur des jeunes et des adolescents, a permis :

- l'organisation de réunions de formation et d'échanges au profit des animateurs (informatique TIC, aide au montage de projets de vacances, questions professionnelles, résolution de difficultés...);
- l'ébauche d'un réseau des animateurs, notamment à l'occasion de la préparation de manifestations (fête de la musique, concert du Secours populaire, soirée Halloween, Rallye raid sportif...);
- des actions ponctuelles pour enrichir les loisirs des jeunes, en partenariat avec les deux associations citées plus haut (scène ouverte « spéciale jeunes » pour la fête de la musique,...);
- la création d'un petit journal mensuel de 4 pages, *Abribus*, destiné aux jeunes du territoire et réalisé en partie par eux et par les animateurs.

Ces diverses actions ne sont pas consolidées à l'heure actuelle ; l'absence de politique concertée sur le sujet, pour l'ensemble du territoire, un certain isolement de l'animatrice de la communauté, l'insuffisance du nombre d'animateurs sur le territoire et, par conséquent, leur manque de temps disponible pour se former et se rencontrer, la faible détermination de certains de leurs employeurs qui ne voient pas l'intérêt d'un réseau de jeunes exerçant le même métier sur le territoire, sont autant de facteurs d'inertie...

Les autres activités de la communauté dans ce domaine ont été :

- l'amorce d'une étude devant conduire à la signature d'un « contrat temus libre » avec la CAF (Caisse d'allocations familiales de Beauvais), sorte de suite au « contrat enfance », pour le financement

d'actions des collectivités en faveur des loisirs des jeunes de 6 à 16 ans (étude actuellement en sommeil) ;

- la préparation et le suivi (jusqu'en septembre 2000) du programme du dispositif « carnet temps libre » proposé par la CAF en partenariat avec le département (d'une valeur de 500F en « tickets loisirs », ces carnets facilitent l'accès des jeunes de 12 à 20 ans aux loisirs organisés par certaines associations). La communauté participe au financement de ce dispositif, à raison de 75F par carnet remis à un jeune. L'organisation de ce service a été reprise par les deux associations CSCI et CIAVL précitées.

4 – Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile

(Compte administratif 2000 : fonction 61, services pour les personnes âgées, pages 42-43)

Depuis juillet 1999, le service de portage de repas au domicile des personnes âgées est géré au niveau intercommunal de la communauté.

En 2000, 25 477 repas ont été livrés auprès de 100 foyers répartis dans 33 communes membres (progression de 9,6% par rapport à 1999).

Les locaux du service sont situés au siège de la communauté de communes (Le Plessier sur St Just). Ils permettent, ainsi que les véhicules de transport des repas à domicile, de respecter le principe de la « liaison froide », c'est-à-dire le maintien des plats cuisinés à une température comprise entre 0 et 3°.

Le personnel du service comprend un responsable, contractuel à temps non-complet (25 heures) et deux assistantes sous contrat « emploi-consolidé » (30 heures).

Les repas préparés sont achetés à la société Midi Service (Bresles), aux termes d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable tacitement deux fois (échéance de la 3^{ème} année : 10 février 2003).

Le personnel effectue les tournées de livraison le matin, du lundi au vendredi et assure le secrétariat, la gestion des commandes et la diffusion des menus, l'après-midi.

Les usagers peuvent commander des repas pour tous les jours de l'année.

X – DEVELOPPEMENT CULTUREL

(Compte administratif 2000 : fonction 33, action culturelle, pages 36-37 ; opération n°30, musique)

1 – Opérations en faveur des pratiques artistiques

La politique de la communauté de communes dans ce domaine tend à favoriser la découverte des arts et de la culture par le plus large public.

Il s'agit d'inviter les habitants du territoire à rencontrer les différentes formes d'art et de leur donner la possibilité de les pratiquer.

Cinéma

Le cinéma Jeanne Moreau de St Just-en-Chaussée est, avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. La communauté favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations, Ciné été jeunes et Noël en Plateau picard, qui permettent d'augmenter la fréquentation des jeunes ; en 2000, 4 369 jeunes ont assisté aux séances soutenues par la communauté, soit 14,5% de la fréquentation du cinéma (30 061 entrées).

- Ciné été jeunes

Depuis 1991, le district puis la communauté de communes, avec la salle Jeanne Moreau, organisent chaque année pendant les vacances d'été des séances dédiées au jeune public.

La collectivité prend à sa charge une partie du prix d'entrée des jeunes de moins de 20 ans et des enfants des centres de loisirs (CLSH), ainsi que le transport de ces derniers.

En 2000, 2 044 entrées ont été enregistrées par cette opération :

1 201 entrées tout public jeune (7 francs par entrée) ;

843 entrées CLSH (13 francs par entrée et 21 cars pour 14 CLSH).

- Noël en Plateau picard

Depuis 1998, le district puis la communauté facilitent l'accès des élèves du premier cycle au cinéma au moment de Noël. La collectivité prend en charge le transport des classes.

En 2000, 2 325 élèves des écoles de 41 communes ont assisté à une séance (998 maternelles et CP, 1 327 élèves du CE1 au CM2).

Eveil Musical

Des ateliers d'éveil musical organisés par la communauté permettent aux enfants de 5 à 7 ans de découvrir la musique par une pratique ludique. Proposés hors du temps scolaire, ces ateliers sont répartis en divers lieux du territoire (8 communes volontaires mettent gracieusement une salle à disposition : Montiers, Avrechy, Wacquemoulin, St Just-en-Chaussée, Catillon-Fumechon, Maignelay-Montigny, Lieuvillers, Grandvillers-aux-Bois).

Un atelier comprend 30 séances d'une heure.

Les séances sont assurées par l'ADEIV (...) et le Syndicat intercommunal de l'école de musique de St Just-en-Chaussée et du Plateau picard, sur la base d'un cahier des charges commun.

Dans le cadre de cette action, la communauté a acquis en 1999 des instruments de musique pour constituer un « parc instrumental » dont elle a confié la gestion aux écoles de musique. Ainsi, les enfants peuvent découvrir concrètement des instruments de musique du monde entier.

Pratiques vocales

La communauté de communes a mis en place depuis plusieurs années une concertation avec les écoles de musique pour développer des projets musicaux communs.

Le développement des pratiques vocales a été retenu comme axe prioritaire de ce partenariat qui s'appuie sur l'existence d'une chorale dans chacune des trois écoles de musique.

La communauté a signé une convention de partenariat avec l'ASSECARM. Cette « association pour l'expansion et la coordination des actions régionales musicales » est financée par le conseil régional de Picardie et par le ministère de la culture (DRAC). Elle a développé les pratiques vocales et chorales en Picardie, dans le cadre de son schéma triennal « musique et danse en Picardie ».

La convention prévoit de mettre à la disposition de la communauté une chargée de mission « voix » (actuellement, Mme Patricia Murtas) qui assure 3 missions :

- animation des chorales ou ensembles vocaux
- formation des formateurs
- coordination et diffusion

L'animation des chorales ou ensembles vocaux a pour objectif de favoriser le rapprochement des trois chorales par un travail sur un répertoire commun et des rassemblements réguliers. Le grand chœur « Trois cœurs à quatre voix » est désormais constitué d'une soixantaine de choristes. Depuis octobre 1999, des ensembles vocaux issus du grand chœur travaillent sur un répertoire plus difficile.

Les choristes bénéficient d'une formation vocale individualisée, dispensée par la chargée de mission « voix » et qui doit leur permettre de progresser.

La « formation des formateurs », destinée aux professeurs des écoles de musique intervenant en milieu scolaire et aux maîtres, a pour but de développer la pratique du chant dans les écoles. L'Education nationale n'a pas pu dégager des temps de formation permettant aux enseignants d'assister aux séances. La chargée de mission voix est donc intervenue auprès des professeurs d'instruments des écoles de musique afin de développer la relation entre la voix chantée et l'enseignement instrumental.

La diffusion des activités développées dans le cadre des pratiques vocales se concrétise par des manifestations : en 2000, le chœur « Trois cœurs à quatre voix » s'est produit à 8 reprises :

18 février	Breteuil	La pierre qui chante
4 mars	St Just en Chaussée	Ecole de musique de St Just
18 mars	Maignelay-Montigny	Concert de l'ADEIV
20 mai	Ravenel	Institut culturel Santerre PP
16 juin	Cinéma de St Just en Chaussée	Fête de la musique
18 juin	Pronleroy	« Patrimoine de pays »
18 juin	St Martin-aux-Bois	Concert de fin d'année
22 juin	St Just en Chaussée	1 ^{ère} partie J.Manson

2 – Politique de mise en valeur de l'identité culturelle

Au titre de cette compétence, la communauté de communes a mis en place plusieurs actions.

- Théâtre

L'intention du projet théâtral *Paroles de mères* était de mettre en forme (sans réécrire les phrases), mettre en scène et jouer un texte, en partant de témoignages des habitants sur les mères. Toutes les étapes du projet étaient proposées comme autant d'échanges entre le metteur en scène, les acteurs et les habitants.

En 1999, à l'automne, une journaliste a battu la campagne pendant une semaine, à la recherche de témoignages sur les mères. Cinq personnes ont retenu particulièrement l'attention de Philippe Monot, metteur en scène. En finale, trois personnages figurent dans la pièce *Paroles de mères en Picardie*.

Du 9 au 13 mai 2000, la troupe a posé ses valises pour une première semaine de répétitions publiques. Philippe Monot avait monté un texte respectueux des paroles recueillies. 180 personnes ont pu assister au travail de défrichage des comédiens, aux recherches scéniques du metteur en scène et à la quête des habits de la costumière.

Enfin, le vendredi 2 juin 2000, *Paroles de mères* voyait le jour à Wavignies, en présence de 125 spectateurs.

Et ce n'est pas fini : en mai 2001, la Comédie de Picardie reprend cette pièce pour quatre représentations dans son théâtre d'Amiens.

A cette occasion, la Comédie de Picardie, le théâtre de la Jacquerie et la communauté de communes éditeront le recueil des *Paroles de mères en Picardie*.

- Culture contact

Ce mensuel distribué auprès des 12 500 foyers du Plateau picard informe les habitants sur les manifestations culturelles et apporte également des éléments d'identité : histoire locale, anecdotes,...

- Journées du patrimoine (septembre)

Sur proposition des Sociétés historiques, la communauté coordonne l'organisation des visites. A cette occasion, un numéro spécial du Culture contact est édité ainsi qu'un recueil, diffusé auprès des visiteurs.

La communauté a également apporté un soutien au quartier de La Neuville-Roy pour l'organisation de la manifestation *En route vers Trois Etots*.

3 – Elaboration d'un plan de développement de la lecture

La bibliothèque est le premier lieu culturel de proximité. La communauté de communes a fait de la lecture un élément essentiel du développement culturel du Plateau picard.

Les objectifs du plan de développement de la lecture sont les suivants :

- permettre à chaque habitant d'accéder à une offre de qualité et de proximité en matière de lecture publique ;
- proposer un large choix d'ouvrages et de supports multimédia ;
- conforter les bibliothèques dans leur fonction de diffusion du livre et développer leur complémentarité ;
- animer le territoire en s'appuyant sur les bibliothèques et augmenter l'offre culturelle.

Pour répondre à ces objectifs, un réseau de lecture publique doit se développer en s'appuyant sur l'organisation territoriale définie dans le projet de territoire et le schéma directeur du Plateau picard.

Depuis 1999, la communauté de communes réunit les bibliothécaires au moins une fois par trimestre. Ces réunions sur le livre et la lecture favorisent l'émergence d'un réseau entre les bibliothèques et permettent d'organiser des manifestations communes.

L'adjoint chargé des affaires culturelles et la responsable de la médiathèque de St Just en Chaussée ont été associés à cette démarche et contribuent à élargir la réflexion.

Un questionnaire adressé aux communes a permis de dresser un inventaire de l'offre, de recenser les souhaits des bibliothécaires (formation, échanges...), et de constater les manques mais aussi d'évaluer les forces. Le territoire dispose actuellement de 27 points de lecture publique.

La réflexion sur l'accès au livre doit rechercher la proximité et la qualité du service. Des propositions s'appuyant sur l'organisation en « quartier » du Plateau picard sont en cours d'élaboration.

Les bibliothécaires, ainsi que l'association « Histoire de dire » se sont investies dans plusieurs animations : printemps des poètes (mars), livre en fête.

Une formation à l'art du conte a été confiée à cette association. Huit stagiaires ont suivi les quatre journées proposées.

4 – Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale

Dans le cadre du développement des pratiques vocales, le concert *Autour de la voix* a été présenté le 18 juin à St Martin-aux-Bois ; au programme : Trois cœurs à 4 voix (1 heure) et le jeune Chœur de Paris (1 heure 30), sous la direction de Laurence Equilloy.

350 spectateurs ont apprécié autant la première partie proposée par les amateurs que le récital des professionnels, en seconde partie.

La communauté de communes a apporté son soutien à l'association *Thème & Variation* pour deux concerts (St Just et Tricot) et pour une présentation des instruments auprès des scolaires.

Elle a participé à la communication de la *Fête de la musique* organisée par les centres sociaux, ainsi qu'aux *rencontres chorales académiques* qui se sont déroulées deux jours en mai à Maignelay-Montigny.

Enfin, la communauté a attribué une subvention à l'association *Diaka d'Arré* pour la réalisation d'un échange entre jeunes du Plateau picard et jeunes d'une région du Mali, ainsi qu'à l'association *Echanges pour une terre solidaire*, pour la réalisation de deux vidéos retraçant des échanges avec une région du Guatemala.

XI – EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS

1 – Schéma des équipements sportifs intercommunaux

(Compte administratif 2000 : opération n°21, schéma des équipements sportifs, page 69)

Après consultation de bureaux d'étude spécialisés, l'élaboration d'un schéma des équipements sportifs du Plateau picard a été confiée à une équipe de « programmistes » (spécialistes de la programmation d'équipements publics) constituée de M. Philippe Monnot (architecte-programmiste), le cabinet ISC (Ingénierie sportive et culturelle) et M. Antoine Frosio (architecte).

L'étude a débuté en octobre 1999. La première phase d'analyse de l'existant et de définition des besoins s'est achevée en mars 2000. Elle met en évidence :

- des dysfonctionnements importants dans la gestion et l'utilisation des gymnases existants
- un besoin d'équipements de proximité dans les communes
- le souhait d'une véritable animation sportive (médiation, encadrement...).

La création de salles de sports supplémentaires ne ressort pas comme besoin prioritaire.

Enjeux relevés par le diagnostic :

Equipements-animation	Equipements intercommunaux : - à réhabiliter - améliorer le confort d'usage - augmenter l'offre d'équipements sportifs
Encadrement	- améliorer l'enseignement sportif à l'école primaire (besoin d'encadrants) - soutenir les associations dans le cadre d'une politique d'animation sportive (formation des dirigeants, encadrement par des professionnels) - répondre à la demande de pratiques à faibles contraintes (jeunes...)
Logistique	- résoudre les difficultés de déplacement des publics - aider l'administration des associations

La phase suivante a consisté à imaginer des scénarios susceptibles de répondre aux besoins exprimés, y compris pour les salles de sport couvertes.

Cette phase s'est avérée particulièrement laborieuse. Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- L'équipe de consultants n'a pas toujours apporté la méthodologie susceptible de faire avancer les réflexions du comité de pilotage, ni la production d'idées, les préconisations, ou la prospective attendues.
- Un délai de 5 mois s'est finalement écoulé entre les premières pistes de réflexion exprimées suite au diagnostic et la dernière réunion du 26.09.2000.
- En mai 2000, l'objectif initial de l'étude a été réaffirmé, c'est-à-dire une priorité donnée aux équipements, avec un traitement léger de l'animation et de la logistique.
- Le dernier document remis par les consultants ne répondant pas à la demande de la communauté (formulation de plusieurs scénarios pour guider les choix du conseil communautaire), le déroulement de l'étude a été suspendu afin de recadrer la mission avec les consultants.

2 – Organisation de manifestations sportives intercommunales

(Compte administratif 2000 : fonction 41, sports, page 38-39)

17ème Tour cycliste du Plateau Picard

Depuis le tout début de leur démarche de coopération, les communes du Plateau picard soutiennent cette manifestation cycliste qui a désormais acquis une importance régionale.

En 2000, la communauté de communes, comme les années précédentes, a apporté à l'association du *Sporting club du Val d'Arré (SCVA)* un appui logistique et une aide financière pour l'organisation du Tour.

XII – AUTRES ACTIONS OU OPERATIONS

1. Opération Picardie en Ligne

(Compte administratif 2000 : fonction 023, information, communication, publicité, page 25 à 27 ; opération n°17, matériel de communication, page 68 ; opération n°24, équipement des sites internet, page 70)

L'objectif du dispositif *Picardie en Ligne* est de permettre à chacun de s'initier à la pratique de l'informatique et des technologies d'information et de communication, dont Internet.

La communauté de communes propose aux utilisateurs :

- un apprentissage encadré par un animateur,
- un crédit de 30 heures de consultation libre, grâce à un système de cartes à puces.

Les deux espaces *Picardie en Ligne* du territoire (Centre de formation à Saint-Just et Collège Blin à Maignelay-Montigny) sont accessibles par tout public, gratuitement.

En octobre 2000, Mme Briaux-Leroy a remplacé M. Farcy au poste d'animateur NTIC.

Fréquentation du service :

174 nouveaux utilisateurs se sont inscrits en 2000, sur un total de 580 personnes ayant fréquenté *Picardie en Ligne* au cours de l'année.

Répartition des usagers entre les deux espaces :

56 % des utilisateurs ont fréquenté l'espace de Saint-Just

44 % des utilisateurs ont fréquenté l'espace de Maignelay-Montigny

2. Mandat du syndicat scolaire de Ferrières pour la construction d'un groupe scolaire

(Compte administratif 2000 : opération sous mandat n°8, construction d'un RPC - regroupement pédagogique concentré, page 73)

Cette opération sous mandat a consisté à construire à Ferrières, au nom et pour le compte du syndicat (regroupement pédagogique de huit communes), un groupe scolaire unique comportant tous les niveaux maternelles et primaires, ainsi que l'ensemble des services scolaires et périscolaires d'une école moderne.

Elle a été financée par l'Etat (25%), la région Picardie (22%), le département de l'Oise (29%), la Caisse d'allocations familiales de Beauvais (4%) et le syndicat (20%).

Commencés au printemps 1999, les travaux étaient terminés pour la rentrée scolaire 2000-2001.

XIII – ADMINISTRATION

(Compte administratif 2000 : fonction 020, administration générale de la collectivité, page 20 à 24 ; opération n°13, équipement de l'espace De Baynast, page 67 ; opération n°31, maison des services techniques, page 71)

1. Moyens généraux

Le Conseil communautaire dispose de moyens généraux en personnel, locaux et matériel destinés à lui permettre d'exercer ses compétences (voir les organigrammes en annexes n°2 et n°3).

Les séances du Conseil se tiennent alternativement dans les salles communales, sur décision du Conseil et selon les disponibilités. Le siège administratif de la communauté se situe 140, rue Verte, Le Plessier sur St Just, où se tiennent les réunions du Bureau et de la plupart des commissions ou groupes de travail.

Les services de la communauté sont basés à cette adresse, sauf les services de la Petite enfance, qui occupent au 202, rue de Paris à St Just-en-Chaussée, un pavillon loué à la commune.

Outre l'activité générée par la gestion technique et financière des compétences de l'établissement et par l'animation d'un réseau dense de relations publiques, la communauté de communes exécute de nombreuses tâches pour le compte des communes et des associations.

Il est ainsi possible d'obtenir auprès des services communautaires des conseils techniques, renseignements juridiques, études financières, aide au montage de projets, etc.

Le service de reprographie est très souvent sollicité (il suffit d'apporter son papier), mais il convient de veiller à ne pas abuser de cette possibilité qui doit rester marginale.

Les salles de réunions sont ouvertes à tous les organismes (sur réservation).

2. Création d'une maison des services techniques communautaires

La création d'une « maison des services techniques » répond à plusieurs préoccupations liées à l'évolution des besoins des communes et au développement des activités techniques de la communauté de communes.

1. L'évolution des besoins des communes :

Les communes ont un besoin grandissant de compétences à caractère technique :

- En matière d'urbanisme et d'occupation des sols (réflexion préalable à l'élaboration de documents d'urbanisme, informations et orientations sur l'aménagement urbain, rural ou paysager, connaissance de la réglementation et instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols, renseignements d'urbanisme...);
- En matière d'aménagement et de travaux (définition des projets, programmation, montage financier, constitution des dossiers de demandes de subventions, conduite des procédures de marchés publics, suivi des chantiers...);
- En matière d'équipements et de services publics (définition et appréciation des besoins, évaluations techniques et financières, scénarios de mise en place et perspectives de développement, gestion du patrimoine...);

La réduction progressive de l'aide technique des services de l'Etat va créer des besoins que la plupart des communes ne pourront assumer seules, par insuffisance de moyens humains et matériels (DDE, DDAF et DDASS ont déjà réduit leur assistance pour l'instruction du permis de construire, la gestion de la voirie, l'assainissement individuel et l'électrification).

Les communes vont donc, tout naturellement, se tourner vers leur communauté qui n'est pas, avec ses moyens actuels, en mesure d'assurer cette assistance technique dans les meilleures conditions.

2. Le développement des activités techniques de la communauté :

Les activités techniques propres de la communauté suivent les décisions politiques du Conseil communautaire pour gérer les compétences transférées par les communes, aussi bien que pour se conformer à l'évolution législative et réglementaire :

- gestion des déchets ménagers, avec le renforcement de la collecte sélective (points d'apport volontaire, deux déchetteries, bientôt deux mini-déchetteries supplémentaires) ;
- politique de l'eau et de l'assainissement, avec le pilotage du contrat rural, l'aide aux agriculteurs pour leurs dossiers de subventions, l'aide aux maires pour l'assainissement individuel ;
- amélioration de la voirie communale, avec le plan des déplacements, les revêtements annuels d'entretien ;
- gestion du patrimoine, notamment des gymnases avec des travaux de réfection à programmer ;
- élaboration, mise en place et gestion des programmes d'investissement.

Dès lors, la communauté de communes, qui voit, parallèlement aux sollicitations des communes (et des syndicats), ses propres besoins en capacités techniques augmenter avec le déploiement de ses compétences, se doit de réfléchir à la définition et aux modalités de mise en place d'une organisation de ses services susceptible de répondre efficacement à cette évolution.

L'étude à réaliser devrait porter sur la définition des besoins, l'étendue et les limites des interventions possibles de la communauté, le cadre juridique de ces interventions (compétences, relations avec les communes...), l'organisation et le financement des dispositifs proposés.

Actuellement, sept membres du personnel de la communauté travaillent dans les différents domaines techniques. L'ouverture de la déchetterie à St Just-en-Chaussée nécessitera deux emplois supplémentaires.

Le Conseil communautaire avait anticipé cette évolution en achetant en 1999 une propriété mitoyenne du siège de la communauté au Plessier sur St Just, dans la perspective d'y créer les services nécessaires.

Des locaux fonctionnels, pratiques et bien agencés permettront d'accueillir les Maires, les entreprises, les partenaires de la communauté et le public dans les meilleures conditions de service.

Cet investissement représente une dépense estimée à 2 500 000 F TTC (inscription prévue au budget 2001).

Il est subventionné par l'Etat, au titre de la dotation de développement rural (DDR), à hauteur de 45% du coût hors taxe.